



Retenue abusive sur caution

Par **magie**, le 12/03/2010 à 08:45

Bonjour,

j'ai demanagé en janvier 2010, je viens de recevoir le remboursement partiel de ma caution de la part de l'agence FONCIA, ils me retiennent 79 E pour une intervention pour refecion d'un joint de baignoire. Hors j'ai la preuve, qu'ils n'ont envoyé aucun corps de metiers pour effectuer les travaux,

le chiffrage se detaille ainsi : founiture sicilone 2.80 ml a 13€ht le metre soit 36.4 euros ht et 38,50 euros de frais de deplacement et main d'oeuvre ht , le tout ttc ce chiffre a79.02 euros, sur mon etat de lieux de sortie, le joint est coché bon etat, avec legeres trace de moisissures, idem sur l'etat des lieux des nouveaux locataires qui m'ont certifié n'avoir vu personne! de plus je sais également par ces derniers, qu'ils ont pris l'initiative de refaire ce joint car ils ont rencontré le probleme similaire dans leur ancien appartement .

suis je en droit de demander une facture justifiant des réels travaux , puis je demander le remboursement total de la somme due

merci de votre reponse rapide

Par **fabienne034**, le 12/03/2010 à 08:54

Bonjour,

le joint n'est pas à votre charge sauf s'il est neuf

vous êtes en droit de demander la copie de la facture de l'entreprise

pour tout savoir sur le bail et les conditions pour récupérer la caution

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>